

**Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
n° DAF_2025_001800**

relatif à la réalisation de prestations d'enseignement et d'encadrement d'activités de montagne
(hors sports d'hiver) au profit des stagiaires du Ministère des Armées et des anciens
combattants au Centre de Montagne Air (CMA) de Barèges (65)

1. TYPES DE PRESTATIONS ATTENDUES :

1.1. GÉNÉRALITÉS :

Les différents types de stages demandés sont catégorisés de la manière suivante :

- 1°/ Activités de randonnée – raid ;
- 2°/ Activités de progression tactique – survie ;
- 3°/ Activités de nuit ;
- 4°/ Multi-activités.

Le détail des quatre (04) prestations attendues est énuméré au paragraphe 1.3. ci-dessous.

1.2. DURÉE ET PLAGES HORAIRES

La durée du stage peut varier d'une demi-journée à 7 jours et peut comprendre une ou plusieurs nuits sur le terrain.

Les plages horaires seront les suivantes :

- pour une 1/2 journée : de 06h00 à 12h00 ou de 13h00 à 20h00 ;
- pour une journée : de 06h00 à 20h00 ;
- pour une nuit : 20h00 à 06h00.

Toutefois, les horaires réels pourront varier en fonction du choix de l'itinéraire (dénivelé), de la condition physique générale du groupe, des conditions météorologiques, des durées de pause repas et de repos nécessaires à la bonne reprise de l'activité, ainsi que d'évènements imprévisibles.

1.3. DESCRIPTIF DES DIFFÉRENTS STAGES

1.3.1. Stage « Activité de randonnée – raid »

Tout au long de la randonnée, les thèmes suivants devront être abordés :

- Géologie,
- Faune, flore,
- Dangers de la montagne,
- Météorologie,
- Historique du site.

Cette liste de thèmes est non exhaustive et pourra être complétée par chaque soumissionnaire par les informations qui seront fournies dans la fiche technique.

Le nombre maximum de personnes pour cette activité est de 10 personnes.

Exemple de journée type (non contractuelle), souhaitée par l'Administration :

Programme Jour n°1 :

08h00 :

- Prise en compte de l'unité au Centre Montagne Air ;
 - Présentation de l'activité et de l'itinéraire ;
 - Perception et vérification des équipements ;

- Rappel des consignes de sécurité.

08h30 : Trajet entre le Centre Montagne Air et le point de départ de la randonnée.

09h30 : Départ de la randonnée animée autour de différents thèmes :

- Géologie ;
- Faune ;
- Flore ;
- Dangers de la montagne ;
- Météorologie ;
- Historique du site.

12h00 : repas (pique-nique).

13h00 : Reprise de la randonnée.

18h00 : Arrivée au refuge.

19h00 : Repas et nuit au refuge.

Programme jour n°2 :

07h00 : Réveil et petit déjeuner.

08h30 : Départ de la randonnée.

12h00 : repas (pique-nique).

13h00 : Reprise de la randonnée.

18h00 : Fin de la randonnée et trajet retour.

18h30 : Arrivée au Centre Montagne Air et bilan de l'activité

Les plages horaires définies dans ce programme reposent sur une estimation et n'engagent pas l'Administration.

1.2.2. Stage « Activité de progression tactique - survie »

Cette activité comprend notamment les thèmes suivants :

- Dangers de la montagne ;
- Orientation ;
- Topographie ;
- Choix d'itinéraire ;
- Formation à la « survie en montagne » ou « remise à niveau survie en montagne » ;
- Risques liés à l'altitude, à la chaleur, au froid ;
- Construction d'abris naturels (végétaux) ;
- Atelier « feux » ;
- Parapente.

Cette liste de thèmes est non exhaustive et pourra être complétée par chaque soumissionnaire dans les informations qui seront fournies dans sa fiche technique.

Le nombre maximum de personnes pour cette activité est de 10 personnes.

Exemple de journée type (non contractuelle), souhaitée par l'Administration :

Programme :

08h00 :

- Prise en compte de l'unité au Centre Montagne Air ;
 - Présentation des activités ;
- Perception et vérification des équipements ;
- Rappel des consignes de sécurité.

08h30 : Trajet entre le Centre Montagne Air et le point de départ des activités.

09h00 : Début des activités :

- Dangers de la montagne ;
 - Orientation ;
 - Topographie ;
 - Choix d'itinéraire.

12h00 : repas (pique-nique).

13h00 : Reprise des activités :

- Formation à la survie en montagne ;
- Risques liés à l'altitude, à la chaleur / au froid ;
- Construction d'abris Naturels (végétaux) ;
 - Atelier « feux ».

18h00 : Fin des activités et trajet retour.

18h30 : Arrivée au Centre Montagne Air et bilan du stage.

Les plages horaires définis dans ce programme reposent sur une estimation et n'engage pas l'Administration.

1.2.3. Stage « Activité de nuit »

Cette activité comprend notamment les thèmes suivants :

- La nuit en refuge ou bivouac ;
- Progression de nuit / orientation ;
- Expérimentation de différents équipements (vêtements, accessoires...) ;
- Utilisation d'équipements liés aux différentes missions (appareil de vision nocturne par exemple) ;
- Entraînement à la survie.

Cette liste de thèmes est non exhaustive et pourra être complétée par chaque soumissionnaire dans les informations qui seront fournies dans sa fiche technique.

Le nombre maximum de personnes pour cette activité est de 10 personnes.

1.2.4. Stage « Multi activités »

Les différentes activités imposées par l'administration sont les suivantes :

- activités de groupe :

- canyoning ;
- escalade ;
- via ferrata ;
- alpinisme ;
- randonnée à la journée ;
- VTT.
- Activité individuelle :
 - rafting ;
 - tyrolienne ;
 - trottin'herbe ;
 - accrobranche ;
 - saut à l'élastique ;
 - saut en pendulaire.

Cette liste de thèmes est non exhaustive et pourra être complétée par chaque soumissionnaire dans les informations qui seront fournies dans sa fiche technique.

Exemple de journée type (non contractuelle), souhaitée par l'Administration :

Programme :

08h00 :

- Prise en compte de l'unité au Centre Montagne Air ;
- Présentation des activités choisies pour la journée ;
 - Vérification des équipements ;
 - Rappel des consignes de sécurité.

08h30 : Trajet entre le Centre Montagne Air et le point de départ de l'activité.

09h00 : Début de la première activité choisie :

Par exemple : Via Ferrata

12h00 : repas (pique-nique).

13h30 : Trajet vers le point de départ de la deuxième activité choisie :

Par exemple : Canyoning

18h00 : Fin de l'activité et trajet retour.

18h30 : Arrivée au Centre Montagne Air et bilan des activités.

Les plages horaires définies dans ce programme reposent sur une estimation et n'engage pas l'Administration.

2. MODALITES D'EXECUTION DE LA PRESTATION

2.1. Organisation générale de la prestation

En accord avec le titulaire, le chef du CMA de Barèges ou son représentant établit un calendrier prévisionnel des stages et de leurs compositions. Le titulaire doit assurer l'encadrement, l'initiation et le perfectionnement des participants de tous niveaux.

Le chef du CMA de Barèges ou son représentant, est responsable de la programmation et de l'organisation de l'ensemble des stages. Il répartit les stagiaires dans les cours. Les activités sont établies en journée(s), demi-journée(s) ou la nuit. Elles sont modulables en fonction de la météo.

2.2. La prise en compte et le débriefing des stagiaires

La prise en compte des stagiaires par les moniteurs s'effectue au CMA. Les moniteurs présentent les activités de la journée, procèdent aux vérifications des équipements et aux rappels des consignes de sécurité.

Les moniteurs du titulaire, le personnel du CMA et les stagiaires participent au bilan de fin de stage (hors heures de cours).

2.3. Transport des stagiaires

Le transport des stagiaires (aller-retour) sur le lieu de stage est à la charge de l'Administration.

2.4. Qualification des moniteurs

Le titulaire mettra à disposition le nombre de moniteurs nécessaires à chaque activité, en fonction du nombre de participants.

Tous les moniteurs doivent être titulaires du brevet d'Etat dans la discipline enseignée.

Cependant, après accord du chef du CMA de Barèges, ou son représentant, des moniteurs en formation peuvent être acceptés dès lors qu'ils sont accompagnés d'un personnel titulaire du brevet d'Etat.

2.5. Remplacement du personnel du titulaire

Les moniteurs ne changent pas pendant la durée du stage sauf cas de force majeure. Si un remplacement s'avérait nécessaire, le nouveau personnel devra être proposé au chef du CMA de Barèges, ou son représentant avec toutes les qualifications appropriées.

Le chef de CMA de Barèges ou son représentant peut exiger le remplacement du personnel du titulaire pour des raisons de sécurité ou de discipline. Le remplacement doit être effectué dans la demi-journée avec du personnel disposant des qualifications identiques.

2.6. Repas des moniteurs

Les petits déjeuners et repas des moniteurs sont à la charge du titulaire.

2.7. Matériel de stage

Le matériel permettant d'effectuer les activités est fourni par le titulaire.

Il est responsable du matériel et s'assure du bon état de fonctionnement et d'utilisation.

2.8. Itinéraire

L'itinéraire est défini par les moniteurs et le personnel du CMA avant chaque activité, en tenant compte des conditions météorologiques et de la condition physique générale du groupe.